



## OGEC du Bassin d'Arcachon - Collège et Lycée Saint Elme

50 boulevard Deganne - 33120 ARCACHON

Tél : 05.56.54.92.23 (touche 2)

siret : 781 758 917 00012 Ape : 8531Z

Comptabilité familles : [compta@stelme.fr](mailto:compta@stelme.fr)

### CONVENTION FINANCIERE 2023/2024

<b>CONTRIBUTION FAMILIALE</b>	PAR COLLEGIEN	<b>1 450,00 € /an</b>
	PAR LYCEEN	<b>1 530,00 € /an</b>
<b>OUVRAGES NUMERIQUES</b>	PAR LYCEEN	<b>60,00 € /an (*)</b>
<b>COTISATIONS ANNUELLES</b>	PAR ELEVE	<b>120,00 € /an</b>
<b>CONTRIBUTION IMMOBILIERE</b>	PAR FAMILLE	<b>50,00 € /an</b>
<b>ADHESION ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES</b>	PAR FAMILLE	<b>36,50 € /an</b>
<b>RESTAURATION SELF</b>	ENTREE - PLAT - DESSERT	<b>6,20 €</b>

(\*) Somme portée à titre indicatif, susceptible d'être modifiée en fonction des tarifs au 01 septembre.

### MODALITES DE PAIEMENT

Après la facturation de septembre, **le paiement de la scolarité** peut se faire dans son intégralité ou sur 9 prélèvements en début de mois d'Octobre à Juin. Pour les élèves dont les parents résident à l'étranger, les frais de scolarité sont payables d'avance et en totalité.

**La restauration (PMR) et les sorties** sont prélevées le mois suivant la facturation. Prévoir sur 10 mois, un budget mensuel moyen de 90€ pour 4 déjeuners par semaine (6,20€ le repas au self)

Toutes les factures sont accessibles sur **le compte EcoleDirecte** : identifiant et code parents communiqués le jour de la rentrée ou identiques à ceux de l'an passé.

Lors de **la campagne de réinscription**, il vous sera demandé sur le 3<sup>ème</sup> trimestre **le versement d'arrhes encaissables immédiatement**, pour réserver la place de votre enfant. L'inscription sera validée sous réserve d'être à jour dans les paiements de la scolarité sur l'ensemble scolaire (ISBA).

L'acompte versé en mai 2023, sera déduit de la facturation du mois de septembre.

➡ Sur demande et sous réserve du dossier, les familles peuvent bénéficier de bourses nationales. Contacter le secrétariat de direction : le mois de **juin** pour le **lycée** et **septembre** pour le **collège**

➡ Des réductions seront appliquées à partir de 3 enfants scolarisés à St Elme ou dans les écoles primaires de l'**ISBA** : Ste Anne, Ste Marie, St Vincent et St Thomas.